

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

Métropole de Lyon

République Française

Accusé de réception en préfecture
069-216902023-20250403-DCM-20250403-11-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la
délibération **34**

Séance du 3 avril 2025

Liste des délibérations publiée le 11 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

11

**Lancement
de la consultation - transports
collectifs pour la Ville
et le CCAS**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT,

Membres excusés : Mmes BAZAILLE (pouvoir à Mme MOUSSA), MIHOUBI (pouvoir à M. REPLUMAZ), M. de PARDIEU.

Monsieur ESCOFFIER, Adjoint au Maire, explique que les deux lots de l'accord-cadre de prestations de transport en commun de personnes avec chauffeur prendront fin le 1er septembre 2025, il est donc nécessaire de procéder à leur renouvellement.

En qualité de coordonnateur du groupement de commandes, la Ville assure la gestion de l'ensemble de la procédure de passation du marché, de la consultation des entreprises jusqu'à la signature du contrat. Pour mémoire, au terme de l'article 2 de ladite convention, le groupement porte notamment sur la famille d'achats de « prestations de transport en commun avec chauffeur ».

La procédure de consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations attendues ont notamment pour objet d'assurer :

- Le transport d'enfants dans le cadre des activités scolaires de leur école, principalement à destination des sites sportifs et culturels de la commune (équipements sportifs, bibliothèque, cinéma) : lot n°1 « transports scolaires » ;
- le transport d'enfants dans le cadre d'activités extra-scolaires proposées, notamment, par le conservatoire de musique et de danse, l'école municipale des sports, le service action jeunes et les structures d'accueil de loisirs gérées par la Ville et le CCAS, pendant ou en dehors des vacances scolaires, sur le territoire de la commune ou en dehors et, le transport d'adultes et/ou d'enfants, sur le territoire de la commune ou en dehors, dans le cadre d'évènements ponctuels organisés par la Ville ou le CCAS : lot n°2 « sorties occasionnelles ».

Le marché aura les spécificités suivantes :

- Forme juridique : accord-cadre à bons de commande mono-attributaire
- Durée : 1 an reconductible 3 fois par tranche d'1 an dans la limite de 4 ans
- Montants :
 - pour le lot n°1 « transports scolaires », avec des montants annuels de 20 000 € HT minimums et de 90 000 € HT maximums,
 - pour le lot n°2 « sorties occasionnelles », avec des montants annuels de 2 000 € HT minimums et de 10 000 € HT maximums.

En vertu de l'article L2122-21-1 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la convention de groupement de commandes du 10 juillet 2020, le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- AUTORISER madame le Maire à engager la procédure de consultation visant au renouvellement de l'accord-cadre alloti de transports collectifs pour la Ville et le CCAS,

- AUTORISER madame le Maire, après attribution des lots par la Commission d'appel d'offres de la Ville, à signer l'accord-cadre de transports collectifs afférents à chacun des lots pour le compte de la Ville et du CCAS.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE madame le Maire à engager la procédure de consultation visant au renouvellement de l'accord-cadre alloti de transports collectifs pour la Ville et le CCAS,

- AUTORISE madame le Maire, après attribution des lots par la Commission d'appel d'offres de la Ville, à signer l'accord-cadre de transports collectifs afférents à chacun des lots pour le compte de la Ville et du CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 11 avril 2025